



Rencontre au Ministère des Solidarités du 20 mars 2023

Avec

Noor-Yasmine DJATAOU

conseillère métiers du social et de la petite enfance

Charly CHEVALLEY

conseiller transformation de l'offre et l'auto-détermination et attractivité des métiers

Présents : CFE CGC – CFTC

Pour la CGT : Sandrine OSSART – Anne-Marie TEIXEIRA



Nous avons exposé le constat de :

- ▶▶ 1. L'absence de dialogue social, l'absence de réponse pour les bas salaires par suite de la recommandation patronale et le refus de négocier de la part de la FEHAP.
- ▶▶ 2. La sinistralité de notre secteur.
- ▶▶ 3. L'impossibilité d'attendre la CCUE pour agir sur les salaires.

Nous avons dénoncé l'attitude de la FEHAP qui s'était engagée dans sa recommandation patronale sur la valeur du point à reprendre des négociations sur les bas salaires dès le début 2023.

Aucune négociation n'est plus possible lors des CPPNI FEHAP sauf sur les sujets suivants : mise à jour pour se conformer aux avancées législatives et négociation sur la mutuelle.

Nous avons rappelé que la convention n'avait pas été dénoncée et que de ce fait les négociations notamment sur les salaires étaient obligatoires.

Nous avons de plus dénoncé le détournement réalisé pour les employeurs de l'enveloppe allouée pour financer cette recommandation calculée sur la masse salariale. En effet, les 3% prévus pour revaloriser les bas salaires ne servent en fait qu'à financer l'indemnité de lissage au SMIC par ailleurs déjà budgétée. De ce fait, cette somme permet aux employeurs d'équilibrer les budgets et ne revient pas aux salariés concernés.

Nous avons dénoncé l'hermétisme de la FEHAP à tous nos arguments, alors que nous voyons que dans la 66, Croix Rouge, CHRS... une négociation a été possible avec par exemple l'augmentation du salaire minimum conventionnel.

Nous déclarons un écrasement des grilles, une paupérisation des salariés FEHAP, une perte du pouvoir d'achat.

Le Ministère nous déclare que la FEHAP serait en train de travailler à une réponse pour les bas salaires.

Le Ministère nous précise que l'agrément de la recommandation patronale a été donné avec des réserves et c'est très rare.

Ils nous précisent que le ministère est persuadé que la solution est la CCUE qui permettra de répondre au problème d'attractivité des métiers, que nous avons suffisamment reculé, que cette CCUE répondra au problème des bas salaires sans être miraculeuse, mais aussi permettra de mettre fin à la concurrence entre les associations et les établissements lucratifs.

La CGT a relevé l'urgence à traiter la question des bas salaires car le secteur fait face à une grande crise en termes de pénurie de personnel, amenant l'embauche de personnel non qualifié et de fait mettant à mal les personnes accueillies.

La CGT a précisé que la crise que notre secteur traverse ne se résume pas à un problème d'attractivité mais aussi à un grave problème de pouvoir d'achat.

La CGT rappelle les points de blocage pour cette CCUE :

- ▶▶ Le SEGUR pour tous
- ▶▶ Une négociation de la CCUE dans son entièreté et pas par bloc.

La CGT questionne sur l'enveloppe dévolue à la CCUE annoncée à 500 millions d'euros. ▶▶▶

Fédération Santé et Action Sociale - Union Fédérale de la Santé Privée

Case 538 • 263, rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX • Tél. : 01 55 82 87 71
e-mail : ufsp@sante.cgt.fr • Site internet : www.sante.cgt.fr

»» Si elle existe, pourquoi n'est-elle pas utilisée pour faire évoluer les conventions collectives dans l'attente de la CCUE, puisqu'il est fort improbable que la CCUE voie le jour avant fin 2024 et encore moins avant fin 2023 pour le bloc rémunération, temps de travail, classification comme le souhaite le Ministère ?

Le ministère a réagi fortement à cette dernière idée car en fait cette enveloppe doit d'abord être votée et ensuite ne sera fléchée que pour la mise en œuvre de la CCUE.

Le ministère souhaite connaître le sentiment des salariés face au projet de CCUE

Ils nous annoncent qu'ils vont recevoir les employeurs rapidement.

Nous expliquons que les salariés sont dubitatifs et inquiets, car sur la dernière dénonciation de la CCN51, les salariés ont perdu des droits et ils craignent de connaître le même sort.

Nous avons dénoncé :

»» Une triple peine pour les infras SMIC, salaire miséreux, oublié du SEGUR et retraite à 64 ans,

»» Un chantage à l'enveloppe pour la CCUE, enveloppe qui disparaîtrait si nous ne rentrons pas en négociation et qui n'aboutirait pas pour son bloc 1 avant le 31 décembre 2023. ■